



- 1. Préserver et valoriser l'identité et le cadre de vie**
- préserver les sentiers de randonnées inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée
 - protéger les circuits de randonnées existants
 - prévoir des liaisons entre les circuits
 - prévoir un parcours de santé
 - préserver la vue depuis l'entrée de ville (entrée verte)
 - prévoir une vue sur les toits de Moÿ
 - permettre le changement de destination des bâtiments d'intérêt architectural et/ ou patrimonial
 - préserver et mettre en valeur le bâti jouant un rôle dans la scénographie urbaine
 - rendre l'axe de la mairie lisible depuis la rue Saussier Marchandise
 - prévoir une mise en valeur du centre commerçant de Moÿ et de ses abords
 - éviter l'enfermement des personnes habitant les cités
 - réduire l'impression de voies linéaires pour limiter la vitesse de circulation
 - limiter l'urbanisation des écarts et prévoir un moyen de transport alternatif et une défense incendie suffisante
 - créer une crèche et des terrains de jeux pour les petits
 - rendre le centre socio-culturel accessible pour tous et diversifier ses activités
 - assurer une bonne intégration paysagère autour de la déchetterie et de la station d'épuration
 - Valoriser et préserver les terrains de jeux, le gymnase
 - prévoir une extension du gymnase et des terrains de jeux du collège
- 2. Favoriser le renouvellement urbain raisonnable et raisonné**
- assurer la plurifonctionnalité du secteur urbain existant
 - réaliser une opération assurant la mixité sociale et répondant aux besoins liés aux parcours résidentiels
 - relier les cités aux autres quartiers par une urbanisation des vides urbains principe d'enveloppe urbaine
- 3. Assurer le développement de l'économie locale**
- limiter la zone d'activité à l'ancienne zone industrielle
 - mettre en valeur le centre commerçant : dynamiser la place marchande
 - favoriser l'implantation de commerces, services, et entreprises artisanales
 - favoriser la diversification des activités agricoles
 - préserver la polyculture et les élevages
 - tenir compte de la présence du silo
- 4. Agir pour l'environnement**
- protéger les espaces boisés
 - préserver les corridors écologiques potentiels entre les espaces boisés
 - favoriser l'émergence d'une gestion du végétal : préserver la ripisylve de la rivière Oise et ses méandres, assurer une gestion naturelle des étangs
 - préserver les talus végétalisés, les haies remarquables, les alignements (Impacts hydraulique, paysager, et biologique)
 - prendre en compte les risques inondation et d'humidité : suivant les données disponibles : sources empiriques et le plan de prévention des risques inondation de l'Oise médiane en limitant les possibilités de construire
 - indiquer les zones d'argiles entraînant la présence d'une nappe proche de l'affleurement
 - réglementer les rejets des périmètres rapprochés du captage
 - développer des programmes préventifs de maîtrise de l'usage des sols en périmètres de protection du captage.
 - prendre en compte le risque éboulement (ancienne carrière) et la biodiversité sur craie
 - préserver les zones de jardin en coeur d'ilot (paysage, infiltration de l'eau, protection du captage)
 - préserver le paysage de vallée humide, les paysages d'entrée de ville, la ressource en eau, la biodiversité
 - vallons et risques de ruissellement